



Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Ab - Abbé Ap - Apôtre C - Confesseur D - Docteur de l'Église Évg - Évangéliste M - Martyr Mm - Martyrs	Év - Évêque P - Pape Pp - Papes SVM - Sainte Vierge Marie V - Vierge Vve - Veuve (Saint <nom>) - Commémoration	Rouge 1 Saint Ignace, ÉvM	Blanc 2 La Purification de la Sainte Vierge Marie	Rouge 3 Saint Blaise de Sébaste, ÉvM	Blanc 4 Premier vendredi <i>Abstinence</i> Saint André Corsini, ÉvC 	Rouge 5 Premier samedi Sainte Agathe de Catane, VM 
Vert  6 V Dimanche après de Épiphanie (Saint Tite, ÉvC) (Sainte Dorothee, VM)	Blanc 7 Saint Romuald, Ab	Blanc 8 Saint Jean de Matha, C	Blanc 9 Saint Cyrille d'Alexandrie, ÉvCD (Sainte Apollonie, VM)	Blanc 10 Sainte Scholastique de Nursie, V	Blanc 11 <i>Abstinence</i> L'Apparition de Notre-Dame de Lourdes 	Vert 12 VI Dimanche après de Épiphanie [anticipé] (Les sept saints fondateurs des Servites, Cc)
Violet  13 Dimanche de la Septuagésime	Rouge 14 Saint Valentin, prêtre, M	Rouge 15 Saints Faustin et Jovite, Mm	Violet 16 De la Férie	Violet 17 De la Férie	Rouge 18 <i>Abstinence</i> Saint Siméon, ÉvM 	Blanc 19 Samedi de Notre-Dame
Violet  20 Dimanche de la Sexagésime	Violet 21 De la Férie	Blanc 22 La Chaire de saint Pierre à Antioche, Ap (La Commémoration de saint Paul, Ap)	Blanc 23 Saint Pierre Damien, ÉvCD (Vigile de saint Matthias)	Rouge 24 Saint Matthias, Ap	Violet 25 <i>Abstinence</i> De la Férie 	Blanc 26 Samedi de Notre-Dame
Violet  27 Dimanche de la Quinquagésime (Saint Gabriel de l'Addolorata, C)	Violet 28 De la Férie	Jour de jeûne = Un seul repas complet est autorisé, où l'on peut prendre de la viande. Deux autres repas (un frustulum et une collation), sans viande, qui ensemble représentent moins d'un repas complet, sont aussi permis. Abstinence = La viande (et les soupes ou sauces faites à partir de viande) est interdite.				